

BULLETIN BIMESTRIEL

DE L'A.D.I.R.

# Voix et Visages

ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENNES DÉPORTÉES ET INTERNÉES DE LA RÉSISTANCE - 24, AV. DUQUESNE, PARIS 7<sup>e</sup> - 01 53 69 00 25

## Nos archives... Pas de temps à perdre



Quelles images présenter ici parmi les douze panneaux de la très claire et précise exposition, inaugurée le 5 octobre au Crédit municipal de Paris et sous les arcades de la cour d'honneur de l'Hôtel de Soubise, siège des Archives de France ? Le choix est difficile. Ils nous concernent tous de près.

Intitulée *Ensemble, sauvegardons les archives privées de la Résistance et de la Déportation* \*, cette exposition est un événement. Elle fait partie d'une vaste campagne nationale, menée par la Fondation de la résistance, la Fondation pour la mémoire de la déportation (F.M.D.), en collaboration avec le ministère de la Culture (Archives de France) et le ministère de la Défense (Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives, DMPA et l'Office national des anciens combattants, l'ONAC).

Dès 1993 la F.M.D. avait réuni des représentants de toutes les associations et amicales d'anciens déportés autour de Madame Chantal Bonazzi, conservateur général, responsable de section contemporaine, devenue section du XX<sup>e</sup> siècle, des Archives de France, pour alerter leurs adhérents sur l'**urgence** de prendre mieux soin des documents qu'ils conservaient précieusement depuis près de 50 ans. L'éditorial de *Voix et Visages* de juillet-octobre 1993 interrogeait déjà « Que faire de nos archives ? » Le rapport moral de 1994 prodiguait quelques conseils de conservation et demandait

à chacune d'informer l'ADIR ou la F.M.D. du choix qu'elle allait faire de la dévolution de leurs archives personnelles.

L'urgence est encore plus évidente aujourd'hui, les possibilités de dépôt ou de don sont plus grandes : Archives de France et son fonds d'archives privées, ses archives départementales, la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (B.D.I.C.) pour rejoindre le fonds ADIR, le Musée de la résistance et de la déportation de Besançon avec le fonds Germaine Tillion et une importante collection d'objets de différents camps, le Centre d'histoire de la résistance et de la déportation pour les Lyonnaises, d'autres centres, d'autres musées encore... Que confier ? Notes, récits, écrits ou enregistrés, correspondance, documents officiels ou clandestins, de nos, vos « trésors » constitués et sauvés quelquefois au péril de nos vies. Nous les gardons mais qu'adviendra-t-il de ces papiers fragiles ? De ces objets si chers ? C'est à nous, c'est à vous d'en décider et c'est un devoir de nous de vous en préoccuper.

Conserver, inventorier, trier, regrouper, mettre à disposition des historiens et chercheurs, telles sont les tâches pour lesquelles les professionnels des Archives de France par leur section des archives privées du XX<sup>e</sup> siècle, sous la responsabilité de Madame Patricia Gillet entendent réunir nos donations éventuelles sous une même série. Regroupés ces fonds, portant le nom du déposant ou donneur, assortis d'un



## Une rencontre singulière

*Les survivantes du groupe des Neuf filles jeunes qui ne voulaient pas mourir (voir Voix et Visages de mai-juin 2004), échappées en avril 1945 de la surveillance allemande au cours de l'évacuation du Kommando de Schoenfeld, se sont retrouvées à Paris en septembre dernier. L'une d'elles, Nicole Clarence, Nicole dans le livre, a bien voulu évoquer pour nous ce moment. Avec pudeur et retenue.*

A Zaza,  
A Zinka,  
A Josée,  
A Jacqueline,  
A Ména.

In memoriam.

Parce que le destin l'a voulu ainsi, après soixante années, nous ne sommes plus que quatre : Lon, Guigui, Christine, moi Nicole, qui avons survécu à nos épreuves, qui avons survécu à la vie, chacune dans son univers personnel, mais toujours avec, en arrière plan, notre vécu commun lors de notre échappée vers la liberté.

Cette rencontre a été souhaitée, désirée par la famille de Zaza (Suzanne Maudet), auteur de l'ouvrage *Neuf filles jeunes qui ne voulaient pas mourir*\*. Son fils Pascal, sa sœur Françoise, son neveu Pierre, ses cousins Patrick et Katherine étaient très impatients de nous rencontrer, de connaître les rescapées de cette aventure, d'entendre nos réflexions, nos émotions, nos réactions de cette expérience à part, à savoir davantage sur nos vies antérieures et ses non-dits, sur ce qu'avaient été nos vingt ans.

(suite p. 4)

(suite p. 5)

4P 4616

# Ensemble, sauvegardons les archives privées de la Résistance et de la Déportation.

#1

La sauvegarde des archives  
est une urgence.

— 3 —

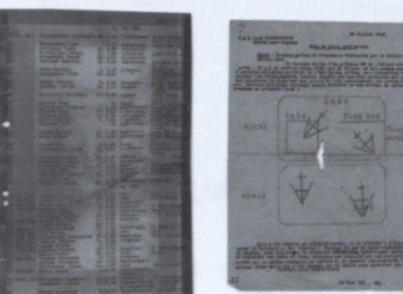
Les documents se dégradent  
si on les manipule sans précaution.

Les documents que l'on veut préserver pour les futurs historiens ne doivent pas être manipulés comme les papiers de la vie courante.

- Il ne faut pas les conserver avec des agrafes ou des trombones : ceux-ci rouillent et produisent à la longue des déchirures.



- Il ne faut pas les garder dans des pochettes plastiques transparentes du commerce : elles permettent de voir le texte, mais leur composition chimique finit un jour par attaquer gravement le papier.



- Il ne faut pas leur appliquer du ruban adhésif ou de la colle, qui finissent toujours par tacher.
- Il ne faut pas les garder pliés, pour les déplier à chaque manipulation : c'est le type d'opération qui, répétée, finit par déchirer le papier.

## L'ŒUVRE SOCIALE VUE A TRAVERS SES ARCHIVES

*Fin 2001, M. Mezzasalma, conservateur à la B.D.I.C., nous avait informées du travail qu'il avait déjà réalisé sur nos archives, laissant espérer leur ouverture aux chercheurs dans un court laps de temps.*

*Ceci est maintenant chose faite et les documents très divers recueillis par l'ADIR contribuent à l'enrichissement des connaissances de ceux qui s'intéressent à l'univers concentrationnaire et plus particulièrement au sort réservé aux femmes dans cet univers.*

*Nos archives n'apportent pas seulement des informations multiples sur ce que furent la résistance et la déportation des Françaises, mais elles mettent aussi en évidence les nombreuses difficultés que les survivantes ont eu à surmonter à leur retour d'Allemagne. C'est alors que débuta l'aide sociale de l'ADIR dont le rôle fut des plus importants, essentiel même pour beaucoup d'entre elles.*

*Préparé par les Anciennes Internées réunies par Marika Delmas et Gabrielle Ferrières, un accueil remarquable leur avait été réservé rue Guynemer, à Paris.*

*Jusqu'en 1955, nous avons trouvé dans ce lieu, avec l'aide d'assistantes sociales compétentes, soutien moral, réconfort et aides matérielles pour reprendre pied dans le monde.*

*M. Mezzasalma témoigne de ce que fut l'aide sociale de notre association qui n'a été possible que grâce à la force de l'amitié qui nous avait tant aidées dans les camps.*

Jacqueline Fleury

## DE L'ADIR SES ARCHIVES

des anciens déportés. La spécificité de leur parcours, l'horreur des traumas subis ne reculent pas, pendant la première décennie suivant la libération, les réponses, les soins qui étaient nécessaires.

L'œuvre sociale de l'ADIR se place là : la tentative par les anciennes déportées elles-mêmes de pallier l'insuffisance des pouvoirs publics et d'offrir, par fidélité et amitié, à leurs camarades les plus affaiblies, la possibilité de vivre le mieux possible après les camps. Par un accompagnement permanent, tant sur le plan juridique que psychologique, l'ADIR n'a cessé, par une force de persuasion, d'obtenir des appartements aménagés spécialement, des cures et séjours de repos, des soins adaptés, des aides financières ou matérielles. Avec la plus grande délicatesse, l'ADIR et ses amis n'ont eu de cesse d'œuvrer à la reconnaissance officielle de leurs camarades les plus démunies, les accompagnant dans leurs démarches quotidiennes, avec constance et dévouement.

L'œuvre sociale de l'ADIR est remarquable, tant par la longévité de son action (près de 60 ans) que par le nombre d'interventions, mais surtout par le caractère pionnier et novateur de sa démarche : elle est une des associations, non seulement d'anciens déportés, mais une association tout court à avoir porté l'accompagnement des anciennes déportées dans un retour à la vie souvent difficile et douloureux.

Philippe Mezzasalma

\*

\*\*

Ni l'opinion, ni les pouvoirs publics n'étaient prêts en 1945 à affronter la réalité concentrationnaire et à en assumer les conséquences. Malgré la bonne volonté et en dépit d'une mauvaise conscience évidente, les autorités institutionnelles n'ont pas pu, ou pas su, répondre aux attentes médicales, mais aussi morales et psychologiques,

Les fonds privés  
au sein des services publics d'archives.

Tableau des centres d'archives publics  
détenant des archives privées de la Résistance et de la Déportation.



- Le Centre historique des Archives nationales. Il recueille traditionnellement ce qui concerne les archives des grands mouvements "civils" de la Résistance, les archives personnelles des dirigeants de ces mouvements, les archives des associations et amicales qu'ils ont créées après la guerre, celles d'amis de déportés.



- Le Service historique de la Défense. Il collecte les archives des grandes organisations clandestines qui étaient en relation avec un état-major militaire : réseaux de renseignement, d'évasion ou de sabotage, groupes armés des Forces françaises de l'intérieur.



- Les archives départementales et communales. Elles ont vocation à collecter des fonds qui concernent l'histoire locale : documents sur un maquis, sur un groupe local ou sur l'implantation dans le département d'un grand mouvement de Résistance, sur des résistants ayant agi essentiellement dans le département, sur les sections locales des associations ou amicales.



# Ensemble, sauvegardons les archives privées de la Résistance et de la Déportation.

#3

La sauvegarde des archives  
est un devoir.

— 11 —

Il y avait cette quête de « savoir plus » sur ce pan de vie que Zaza s'était efforcée de mettre à l'abri dans sa mémoire, n'ayant jamais voulu parler, hors le récit de cette expédition, de sa déportation, de la vie en Kommando.

Zaza s'est toujours refusée, comme nombre de déportés, de livrer à d'autres, à sa famille même, des détails sur ce que nous subissions au quotidien au Block, à l'usine et pendant cette longue période (d'août 1944 à avril 1945) ayant précédé l'évacuation du Kommando de Leipzig à Colditz...

Aujourd'hui Lon (déjà Lon sous la plume de Zaza), grande et belle dame, venue spécialement de La Haye, parlant hollandais, anglais, français avec aisance, avec vivacité, avec l'animation que nous lui avions connue, reste une surprise, une joie, un réconfort : son humour était intact.

Entourée de son fils Marc, de sa belle-fille, Guigui (Guillemette) était là comme si nous nous étions quittées la veille, calme et sereine, un peu endolorie toutefois, mais tellement présente.

Notre amie, Christine, pilier de notre échappée, pour raison de santé, n'était pas des nôtres. Cette défaillance lui a pesé, mais nous avons évoqué tout au long de cette réunion notre Christine, ô combien présente dans la force des liens qui nous unissent.

A présent, ces retrouvailles nous ont beaucoup émues, nous « vieilles dames indignes » peut-être, ont confirmé une fois encore que nous étions faites les unes pour les autres. Oui, quelque chose de très fort était tangible. Le souvenir de celles qui ont disparu était avec nous : absentes et présentes nous sommes un groupe de neuf.

Cet après-midi reste un jalon, un nouveau souvenir qui vient s'ajouter, comme une dernière pierre de notre amitié si particulière, née dans un ailleurs qui est à nous neuf.

A tous et à toutes, ce n'est qu'un au-revoir.

Nicole

\* Suzanne Maudet. *Neuf filles jeunes qui ne voulaient pas mourir*. Ed. Arléa, 2004, 136 p., 16 €.

## L'affaire Chauvy-Aubrac et son dénouement devant la Cour européenne des Droits de l'Homme

On se souvient peut-être que dans son bulletin de juillet-octobre 1997, *Voix et Visages* avait étudié longuement le livre d'un journaliste de Lyon, Gérard Chauvy, intitulé *Aubrac-Lyon 1943* et entouré de la bande publicitaire suivante « Une légende à l'épreuve de l'histoire ». M. Chauvy s'y posait donc en historien qui allait démontrer, tout en s'entourant de quelques précautions, que les époux Aubrac pouvaient bien avoir trahi Jean Moulin et même livré leurs propres parents à la Gestapo.

Les Aubrac, profondément meurtris par cette calomnie – soutenue avec stupeur par certains historiens –, ont attaqué en diffamation M. Gérard Chauvy et son éditeur, M. Francis Esmenard, président des Editions Albin Michel.

En première instance comme en appel, les juges ont établi qu'il y avait eu grave atteinte à la réputation des époux Aubrac, donc diffamation. Ils ont condamné Gérard Chauvy et son « complice » Esmenard à des amendes et au versement de dommages-intérêts.

MM. Chauvy et Esmenard ont alors saisi la Cour européenne des droits de l'homme (décembre 2000) en formulant une requête contre la République française : celle-ci, dans ses instances judiciaires successives aurait porté atteinte à la liberté d'expression en vertu de la « Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ».

La Cour de Strasbourg a longuement examiné les trois jugements rendus au Tribunal d'instance, en appel et en cassation et a conclu que la Convention a aussi pour objet de protéger les époux Aubrac contre la diffamation, l'atteinte à leur réputation étant considérable, compte tenu de l'accusation de trahison proférée à leur encontre. Elle a donc condamné les « requérants » pour diffamation publique envers les époux Aubrac, pris en leur qualité de membres d'un mouvement reconnu de la Résistance. En outre, la Cour s'est déclarée convaincue, à l'examen des éléments et du raisonnement des juridictions françaises – que ce soit en première instance ou en appel – que le contenu de l'ouvrage en cause n'a pas respecté les règles essentielles de la méthode historique et a procédé à des insinuations particulièrement graves.

A l'unanimité, la Cour européenne des droits de l'homme a rendu le 29 janvier 2004 un arrêt disant qu'il n'y a pas violation de l'article de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

MM. Chauvy et Esmenard (ainsi que la Société d'édition Albin Michel) sont ainsi déboutés de leur demande de condamnation de la France.

En appeler à la condamnation de la France, cela vous laisse sans voix ! Et pourtant, plus modestement, chacune dans notre coin de France, il nous arrive de lire des récits ou de rencontrer des concitoyens qui, comme Chauvy, jettent le doute sur notre action contre les Allemands ou sur celle de nos camarades, qu'ils y aient laissé leur vie ou non. La plupart du temps, nous préférerons ne pas répondre. Mais avons-nous raison ? La vérité ne doit-elle pas être défendue jusqu'à notre dernier souffle ?

## VIENT DE PARAITRE

Les éditions Encre marine viennent de publier les derniers poèmes de notre amie Violette Maurice.

violette maurice

incandescence



encre marine

# Comité international de Ravensbrück

## Communiqué du 26 septembre 2004

A la fin de leur réunion de Lidice (République Tchèque), le 26 septembre 2004, à l'approche du 60<sup>e</sup> Anniversaire de la Libération du Camp de Concentration pour Femmes de Ravensbrück et du 40<sup>e</sup> Anniversaire de la création de son Comité International, les déléguées présentes de 14 pays communiquent leurs conclusions.

Notre préoccupation primordiale est d'avoir l'assurance de la conservation intégrale du complexe du Camp de Concentration de Ravensbrück comprenant :

- Le camp des Femmes avec son extension au Sud, donc le lieu-dit « de la Tente » et le camp des Hommes ;
- le Siemenslager ;
- le Jugendlager-Uckermark.

Chacun de ces lieux cités est aussi important, il y a pour eux une priorité égale de conservation à tout autre projet.

Malgré les travaux accomplis sur le terrain depuis le départ des troupes de la Communauté des Etats Indépendants

(CEI) en 1994, le plan concernant l'avenir du camp n'est toujours pas définitif et son élaboration détaillée est encore reportée.

Le souci conjoint est d'avoir un successeur au poste de la Directrice actuelle du Mémorial de Ravensbrück, le Professeur Docteur Sigrid Jacobbeit – dont le mandat se termine en 2005. Ce successeur, une femme de préférence, doit être une Spécialiste, aussi compétente, que nous voudrions rencontrer et apprécier avant sa nomination.

Nous voudrions aussi voir confirmer la permanence de nos Archives à Ravensbrück.

Nous souhaitons être appuyées dans nos démarches par les responsables de tous les organismes officiels ; leurs travaux additionnés seront plus fructueux.

Nous remercions à l'avance des efforts qui seront faits pour aider à la mise en valeur d'un site dont la visite actuelle ne rend pas compte suffisamment des atrocités qui s'y sont déroulées et de la souffrance des victimes qui y ont disparu.

*Nos archives... Pas de temps à perdre (suite de la p. 1)*

inventaire explicite donneront sens à cette collecte de documents d'origine et de contenu si divers.

Cette exposition itinérante, que vous pourrez j'espère visiter dans votre ville aux Archives départementales ou à l'Office départemental des anciens combattants, vous fera saisir l'efficacité des services offerts et vous aidera dans vos décisions.

Denise Vernay

\* Hôtel de Soubise, 60, rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris, de 9 h à 18 h 30 du lundi au samedi.

## Rectificatif

Dans le récit de François Perrot paru dans *Voix et Visages* n° 290 (juil.-oct. 2004), p. 9, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> colonne : lire ... et le 20 avril ... le 23 avril au lieu de 20 mars et 23 mars ... Nos lecteurs auront probablement rectifié eux-mêmes. Merci.

## RECHERCHE

Qui a connu : Lydia Shitter, matricule 35285 à Ravensbrück, convoi du 18 avril 1944 ? Ecrire à l'ADIR.

## CARNET FAMILIAL

### DÉCÈS

Yvonne Moreau, St-Vallier, le 17 avril 2004 ;

Germaine Alfonsi, 42181, Sarrebrück, le 27 avril 2004 ;

Gilberte Belfort, Roanne, en 2004 ;

Maud Romona, 58006, ancienne infirmière du Vercors, Montrouge, en mai 2004 ;

Marie-Thérèse Couillaud, 27594, Antony, le 1<sup>er</sup> juin 2004 ;

Anne-Marie Lajoix, 27445, Saint-Loup, le 11 septembre 2004.

### NOMINATION

Par lettre du Président de la République datée du 18 octobre 2004, Denise Vernay a été nommée membre du **Haut Conseil de la mémoire combattante**, au titre des personnalités qualifiées.

*Toutes nos félicitations.*

**Pré-inscription obligatoire avant le 30 novembre 2004 : 100 € par personne par chèque libellé et adressé à l'ADIR, 24, avenue Duquesne, 75007 PARIS.**

## INVITATION

**La galette des rois traditionnelle aura lieu  
le jeudi 13 janvier à 15 heures  
au siège de l'ADIR  
24, avenue Duquesne  
75007 PARIS**

Nous vous prions de bien vouloir nous faire part de vos intentions (01 53 69 00 25) et, bien sûr, d'apporter un petit « paquet-cadeau » pour notre tombola. Nous nous espérons nombreuses.

### Ce prix comprenait :

- Le transport aérien Paris – Berlin – Paris.
- Le logement, pension complète, en hôtel 3 étoiles.
- Le transport vers Ravensbrück en car grand tourisme.
- Une assurance annulation.

**Non compris :** l'assurance voyage et les taxes aériennes.

Ces prix ne sont pas définitifs compte tenu des circonstances économiques.

# L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

aura lieu le vendredi 18 mars 2005  
au CERCLE NATIONAL DES ARMÉES

8, place Saint-Augustin, 75008 Paris – Tél. : 01 44 90 27 19

## HORAIRE

- 12 h – Déjeuner (sur place)
- 14 h 15 – Assemblée générale  
(*Pas d'invité*)
- 18 h 30 – Ravivage de la flamme sous l'Arc de Triomphe.

## COTISATION ET POUVOIRS

Nous serions reconnaissantes à toutes nos camarades de bien vouloir s'acquitter avant l'assemblée générale de leur cotisation 2005 auprès de l'ADIR (CCP 5.266 06 D Paris) – minimum 23 € comprenant l'abonnement à *Voix et Visages* – ou auprès de leur déléguée et si besoin de leur remettre leur pouvoir ou de nous l'envoyer directement. Il est important que nous soyons nombreuses à voter.

Possibilités de retenir sur place des chambres confortables.

Toutes les précisions nécessaires seront données dans le prochain *Voix et Visages*, à paraître en début d'année 2005.

*A toutes, le conseil d'administration souhaite des fêtes chaleureuses et une très bonne nouvelle année.*

## Note sur la mesure de réparation instituée en reconnaissance des souffrances endurées par les orphelins dont les parents ont été victimes d'actes de barbarie durant la deuxième guerre mondiale

« Les demandes et dossiers sont reçus et instruits par la Direction des Statuts des Pensions et de la Réinsertion Sociale du Ministère de la Défense.

Les demandes et dossiers sont transmis à l'adresse suivante :

Ministère de la Défense  
Secrétariat Général  
pour l'Administration  
Direction des Statuts des Pensions et de la Réinsertion Sociale  
Sous-direction des Statuts et Pensions  
Bureau des Titres et Statuts  
Rue neuve Bourg-l'Abbé  
B.P. 552  
14037 CAEN Cedex

### Constitution de la demande

La demande est présentée à Monsieur le Ministre Délégué chargé des Anciens Combattants.

Elle comporte toutes les pièces justificatives et notamment :

- les actes d'Etat Civil attestant de la filiation avec le parent décédé ou disparu ;
- tout document prouvant que la mort ou la disparition est survenue en déportation ou que la personne a été exécutée ;

- une attestation sur l'honneur précisant que le demandeur ne perçoit aucune indemnité viagère de la part de l'Allemagne ou de l'Autriche.

La demande devra également préciser s'il entend bénéficier d'une indemnité en capital ou une rente mensuelle. Ce choix est irrévocable. »

## Un livre à lire

### *L'asymétrie et la vie\**

Les éditions Robert Laffont, dans leur collection Pavillons ont publié un recueil d'articles et d'essais de Primo Levi, parus en Italie entre 1955-1987, inédits en français. A chaque fois Primo Levi met en lumière les ressorts et les implications des événements mémorables tel que le dixième anniversaire de la libération d'Auschwitz (1955) ou l'arrivée du premier film de fiction *Holocauste* (1979), tant en France qu'en Allemagne et en Italie. Tout est intéressant dans cette variété des thèmes abordés, même leur chronologie ainsi restituée qui a tendance à s'écraser.

\* Primo Levi, Ed. R. Laffont, Paris. 2004. 318 p. 21 €.

## Un film à voir

Quand ce numéro de *Voix et Visages* paraîtra, il sera peut-être encore possible de voir à Paris un beau film sur la Résistance allemande, intitulé *Rosenstrasse* ce qui signifie la Rue des Roses. Cette rue de Berlin fut, en 1943, le théâtre d'une grande manifestation de femmes allemandes qui protestaient contre l'arrestation de leurs maris juifs. Les autorités nazies surprises, et même inquiètes, libérèrent la plupart de ces hommes. Les mariages « mixtes » étaient très nombreux en Allemagne. Même à la conférence de Wannsee où fut décidée l'extermination de onze millions de juifs d'Europe, le problème épique des mariages « mixtes » n'avait pas pu être tranché.

On peut toujours lire sur ce sujet *La résistance des cœurs* de Nathan Stoltzfus, Ed. Phoebus, 2002, Paris, 506 p., 22,50 €.



Directeur-Gérant : J. FLEURY

N°d'enregistrement à la Commission paritaire : 1206 A 05914  
Imp. CHIRAT - 42540 Saint-Just-la-Pendue. N° 3805